



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2017 à 19 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Député Maire, <i>Président de séance</i>	M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire	M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire	M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal
M. Christian TUDES, adjoint au maire	Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire, <i>secrétaire de séance</i>	Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal
M. Yves JUHEL, adjoint au maire	Mme Béatrice BIECHEL, conseiller municipal (<i>à partir de 19h40</i>)
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire, (<i>à partir de 20h15</i>)	M. Daniel BORTUZZO, conseiller municipal
M. Marcel CAMO, adjoint au maire	M. Fabrice PINET, conseiller municipal
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire	M. Franc COMBE, conseiller municipal
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire (<i>jusqu'à 20h30</i>)	Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal
Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire	M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal	M. Thierry GAZIELLO, conseiller municipal
Mme Sylvaine ROYEAU, conseiller municipal	M. Claude CALVIN, conseiller municipal
	M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
	M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal
	M. Philippe BRIAND, conseiller municipal

Avait donné pouvoirs :

Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO (*jusqu'à 20h15*)
M. Jean-Claude ALARCON à M. Nicolas AMORETTI (*à partir de 20h30*)
Mme Arielle DAUNAY à Mme Isabelle ALMONTE
Mme Béatrice BIECHEL à M. Fabrice PINET (*jusqu'à 19h40*)
Mme Habiba PAILLAC à M. Jean-Louis NATALI
M. Florent CHAMPION à M. le Député-Maire
Mme Lydia SCHENARDI à M. Thierry GAZIELLO

Etaient absentes

Mme Iris FERRARI
Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN

Mme Gabrielle BINEAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Député-Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 février 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : M. le Député-Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 31 voix pour, 2 voix contre (MM. Briand et Calvin)

Approuve le bilan de la concertation, arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Menton, précise que ce projet sera transmis pour avis, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, aux services de l'Etat, personnes publiques et organismes (Le président du Conseil Régional PACA, le président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, le président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le président de l'établissement public chargé d'un schéma de cohérence territoriale, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, au Centre national de la propriété forestière, à la section régionale de la conchyliculture, le Centre Régional de la Propriété Forestière ...) associés à son élaboration, aux communes limitrophes et aux associations reconnues d'utilité publique qui en ont fait la demande, dit que cette délibération sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville et autorise M. le Député Maire à signer les actes subséquents.

Suspension de séance : Mme Marion THOMAS, représentant le bureau d'études ES-PACE, présente le projet de PLU.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à s'exprimer sur la présentation qui vient d'être faite.

M. Novelli : Nous tenons à féliciter le bureau d'études et les services de la Ville au nom du groupe pour la présentation très claire. Compte-tenu des documents présentés et des contraintes importantes que subit notre ville, le PLU a été élaboré avec bon sens et une certaine prudence pour Menton et les mentonnais. Notre groupe y est favorable.

M. Briand : Nous voterons « contre » car ce PLU correspond à la mise en conformité avec la législation mis à part les PAPAG. Nous avons bien compris la volonté de densification progressive. Il y a des zones AU qui vont être urbanisées et une densification de toute cette bande médiane du PPR, qui régularise le bâti actuel et autorise l'augmentation de plus de 20 %.

Une première inconnue concernant le taux de 20% et sa périodicité : chaque année ? sur la durée du PLU ?

Pour valoriser les zones naturelles, on aurait pu envisager une OAP sur une zone agro-sylvo-pastorale aux Granges St Paul.

Quant au littoral, toutes constructions en dur seraient possibles sur les plages à concurrence de 300 m2 ?

Nous pouvons proposer de doubler la digue en contre-bas de la route actuelle afin d'aménager une digue promenade tout en protégeant notre axe routier des coups de mer.

Autre inconnue : quels ont été les critères objectifs pour décider que telle zone soit placée en zone SMS plutôt qu'une autre ?

Il n'y a aucune mention sur les équipements solaires toujours bannis à Menton ni aucune mesure concernant la piétonisation. Il y a 25 ans vous avez embelli la ville, vous l'avez réveillée de sa torpeur, puis elle s'est rendormie pendant 10 ans.

Il y a de trop rares dispositions sur la végétalisation de la ville, en oubliant de planter des arbres à essence mentonnaise, tels que des jujubiers, platanes, caroubiers.

Point positif: l'accroissement des zones agricoles pour un développement de l'agrumiculture mais les petits producteurs sont livrés à eux-mêmes, et pas accompagnés jusqu'au bout de la chaîne.

Nous voterons «contre » cet arrêt du PLU.

M. le Maire : j'ai entendu une réponse, celle de M. Novelli. Je retiendrai que M. Novelli vit sa ville. Il la connaît, il l'aime et reconnaît dans ce PLU un outil d'aménagement qui lui permettra de continuer à vivre et à aimer sa ville comme elle est aujourd'hui en jouant la qualité plutôt que la quantité.

Je prends acte de toutes les critiques.

C'est un document d'une telle importance, c'est tellement stratégique de faire un PLU.

L'élaboration de ce PLU a débuté en février 2013. Cela se traduit par une analyse presque parcelle par parcelle, arbre par arbre. 16 arbres ont été protégés.

Je m'en remets à votre vote, et à celui de la population.

Il y a peu de territoire communal semblable au nôtre.

M. Briand : Vous parlez de protection du patrimoine et vous avez raison. Qu'en est-il de la Villa Marie Louis ?

M. le Maire : Concernant la Villa Marie Louis, il n'y a pas de décision prise sur ce qui sera fait. C'est sans doute la dernière villa en bord de mer, mais elle n'est pas d'une qualité particulière. Nous ferons ce que l'ABF nous dira de faire.

M. Juhel et Mme Haymann sont à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Alarcon, souffrant, demande à quitter la séance et donne pouvoir à M. Amoretti.

Affaire n°2 : Débat d'orientations budgétaires, exercice 2017

Rapporteur : M. le Député-Maire

Prend acte

- pour la 8ème année consécutive, les taux de fiscalité communale resteront inchangés en 2017,

- poursuivre la réduction des charges de fonctionnement courant,

- conserver une capacité d'autofinancement satisfaisante des investissements,

- poursuivre le désendettement de la Commune pendant le mandat.

M. le Maire invite l'assemblée à une prise de parole.

M. Novelli : Nous serons plus à même d'intervenir lors du vote du BP puisque nous aurons en main, poste par poste, les dépenses et les recettes. Ce rapport présage un BP aussi peu passionnant que celui de l'an dernier. Ce qui est louable c'est qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, même si les taxes augmentent chaque année.

Concernant les dépenses du personnel : Nous aimerions savoir en valeur ce que représente le départ de 8 agents. Si 8 agents partent et que l'on recrute 2 agents qui coûtent plus cher que les 8, on ne voit pas l'intérêt.

Les derniers recrutements sont-ils justifiés en terme de qualité et de salaire ? Est-il nécessaire de garder du personnel qui perçoit déjà de confortables retraites ? Nous sommes favorables au désendettement de la commune.

M. Briand : Vous nous avez exposé une situation économique où à peu près rien ne va. A Menton tout va, en France rien ne va.

M. le Maire : Moi aussi j'aurai préféré l'inverse. Mais ce ne sont pas les mêmes personnes qui gèrent localement et nationalement.

Le groupe d'opposition le plus important à votre majorité est le Front National qui vote tout et ne dit rien. Un an que je suis ici et je n'ai jamais entendu une seule intervention de la part de ce groupe.

Vos orientations doivent être cohérentes. Vous ne pouvez pas nous annoncer que tout va mal et nous présenter un plan d'investissement conséquent pour la commune. Vous décidez de maintenir un office de tourisme communal, des services d'urbanisme communaux, etc... C'est à se demander si le nouveau président de la CARF est d'accord avec le maire de Menton tant leurs intérêts divergent.

Une forte augmentation de l'investissement c'est une bonne chose. En ce qui concerne la vente de l'Hôtel d'Adhémar de Lantagnac, A-t-on démarché une société comme « Espace Culture » qui aurait pu proposer autre chose plutôt que le vendre pour faire un « hôtel de charme » ?

M. le Maire : je vais répondre à M. Novelli.

Qui recrute-t-on ? Compte-tenu du contexte dans lequel évoluent les collectivités territoriales aujourd'hui, il nous faut des compétences.

Par exemple : La loi NOTRe impose le transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité. Seule la promotion du tourisme a été transférée à la CARF.

Nous avons créé une Direction Marketing. Nous avons recruté une jeune femme de haut niveau au plan marketing si l'on veut vraiment que ce type d'initiative se développe. Ce ne sont pas les mêmes niveaux de rémunération que 3 agents de catégorie C qui quittent les effectifs de la commune. Il faut que l'on se muscle en catégories A et B. L'évolution des collectivités territoriales est de donner des pouvoirs à l'intercommunalité au détriment des communes.

Au niveau de la communauté on va tout faire pour que les petites communes rurales et semi-rurales continuent à avoir des habitants, des services publics et de l'activité. On y parviendra que si nous avons une locomotive forte : ville centre. Ne serait-ce que pour cette raison, nous devons recruter.

Pour répondre à M. Briand : Je vais choquer mais je le dis quand même.

Le programme du CNR au lendemain de la guerre ce n'est pas le programme du Général de Gaulle, mais celui du parti communiste.

Je ne m'étonne pas, 60 ans après, que certains nous disent que nous sommes le dernier pays soviétique au monde avec la Corée du Nord et le premier pays de libre-échange avec la Chine.

*L'une des menaces sur l'économie mondiale, c'est le protectionnisme.
La mondialisation s'essouffle et je suis partisan d'un ralentissement de la mondialisation.
Les peuples ont besoin que le politique ne soit pas à la botte de la finance mondialisée
(BFM TV, express, le monde...).*

Pour conclure, dans le contexte actuel, à ce point contraint par la baisse de tout type de ressources publiques ou privées, arriver à faire un budget où l'on maîtrise la dépense y compris la masse salariale et que l'on peut alimenter le budget d'investissement avec un apport propre qui permettrait d'emprunter, c'est un budget exemplaire.

Affaire n°3 : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à la S.A. d'HLM « Logis Familial » pour la construction des 36 logements à réaliser de la résidence « Les Faunes » située 77/79/81 route de Sospel à Menton

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

à l'unanimité

Accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4.331.935 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 54474, constitué de quatre lignes de prêt et autorise Monsieur le Député Maire à signer avec la S.A. d'HLM « Logis Familial » la convention de garantie communale avec réservation de 7 logements et de 7 parkings à la typologie de l'ensemble, soit deux appartements de 2 pièces, trois appartements de 3 pièces et deux appartements de quatre pièces.

Affaire n°4 : Tarifs et services des biens communaux – location des salles - additif

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

à l'unanimité

Adopte, à compter du 1^{er} avril 2017, le tarif « Prestations culturelles » d'un montant de 300€ par an, pour la location aux associations de la salle Saint-Exupéry, avec un maximum de 18 mises à disposition par an et par association.

M. Briand : Ne pourrait-on pas également appliquer ce tarif pour les associations caritatives ?

M. le Maire : On me dit que c'est déjà le cas dans l'ancienne délibération. Celle-ci est un additif.

Affaire n°5 : Convention de gestion provisoire entre l'Office de Tourisme Communautaire et les communes membres

Rapporteur : Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 31 voix pour, 2 voix contre (MM. Briand et Calvin)

Approuve le projet de convention de gestion provisoire entre l'Office de Tourisme Communautaire et la Ville de Menton, tel qu'annexé à la présente et portant sur la prise en charge, par la Ville de Menton, des dépenses issues de la gestion des locaux mis à disposition de l'OT communautaire pour l'exercice de la promotion du tourisme et autorise Monsieur le Député Maire à signer cette convention et tous les actes y afférents.

M. Briand : Nous ne pouvons pas voter une convention qui est en blanc. La CLECT ne s'est pas encore prononcée ?

M. le Maire : La CLECT a fait des calculs, a évalué les charges transférées et nous aurons à approuver ses propositions lors du prochain conseil municipal du 13/04.

Aujourd'hui, il s'agit de voter le principe d'une convention de gestion provisoire.

Affaire n°6 : Retrait de la commune de Peille du Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral

Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire

à l'unanimité

émet un avis favorable au retrait de la commune de Peille du Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral.

Affaire n°7 : Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour la gestion déléguée des parcs de stationnement

Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 31 voix pour, 2 voix contre (MM. Briand et Calvin)

décide de consulter la commission consultative des services publics locaux pour obtenir un avis sur le mode de gestion des parcs de stationnement de la Ville de Menton.

Affaire n°8 : Réaménagement du secteur Ouest de la commune

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

Autorise Monsieur le Député-Maire à mettre en œuvre les procédures visant au réaménagement du secteur Ouest de la Commune afin d'harmoniser l'ensemble du paysage urbain et à engager toutes les démarches nécessaires pour libérer ces espaces et résilier les contrats ou actes d'occupation en cours.

Affaire n°9 : Convention de coopération définissant les modalités de maîtrise d'ouvrage des travaux de l'opération immobilière dénommée « Les Faunes » 77/79/81 route de Sospel.

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

à l'unanimité

autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention de coopération définissant les modalités de maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés par la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré « Logis Familial » et tout document s'y afférant permettant de mener à bien cette opération et dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget supplémentaire 2017 et au budget principal 2018 et suivants.

Affaire n°10 : Programmation travaux 2017 – mise à jour n°1 – Réhabilitation des locaux « La Mer Vivante » - dépôt autorisations d'urbanisme et de travaux

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

à l'unanimité

Autorise Monsieur le Député-Maire à déposer les autorisations d'urbanisme et de travaux pour le site « La Mer Vivante » (aménagement de bureaux et changement des menuiseries extérieures), ainsi que tous les documents y afférents.

Affaire n°11 : Dégrèvements sur factures assainissement accordés à la suite de fuites d'eau non imputables à la responsabilité des abonnés

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

à l'unanimité

Approuve les dégrèvements sur facture de la part « collecte et traitement des eaux usées », dont une part est imputable au budget assainissement de la Commune de Menton et sollicite le dégrèvement de la redevance « modernisation des réseaux » auprès de l'Agence de l'Eau.

Affaire n°12 : Cession de la parcelle BI 523 sise lieu-dit « Chemin du rosaire »

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

à l'unanimité

Autorise la cession de la parcelle BI523 sise Lieu-dit « Chemin du Rosaire » et autorise Monsieur le Député Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette cession

Affaire n°13 : Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : M. le Député-Maire

Prend acte

des décisions prises par M. le Député-Maire depuis la séance du conseil municipal du 17 février 2017 et enregistrées sous les n°30/17 à 93/17.

La séance est levée à 21h45.

MENTON, le 4 avril 2017

Le Député-Maire

Jean-Claude GUIBAL